

MOTION

Faire ses courses en deux roues à Plan-les-Ouates

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant :

- les articles 190 et 192 de la Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE, rsGE A 2 00) du 14 octobre 2012 ;
- la Loi sur la mobilité (LMob, rsGE H 1 20) du 23 septembre 2016 ;
- la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE, rsGE H 1 21) du 5 juin 2016 ;
- le Règlement relatif aux plans de mobilité d'entreprises (RPMob, rsGE H 1 23.03) du 16 juin 2012 ;
- la Loi sur la mobilité douce (LMD, rsGE H 1 80) du 15 mai 2011 ;
- le Règlement sur la mobilité douce (RMD, rsGE H 1 80.01) du 27 novembre 2013 ;
- le Plan de mobilité cantonal ;
- le plan directeur communal du 23 novembre 2009 ;
- la volonté du Conseil municipal d'apporter un soutien aux personnes faisant le choix de la mobilité douce pour leurs déplacements quotidiens ;
- l'engagement de longue date de la commune de Plan-les-Ouates en faveur du développement durable et du bien-être de sa population ;
- l'aménagement futur de pistes cyclables continues sur la Route de Saint-Julien ;
- la forte demande des habitantes et habitants de la commune, par exemple l'intervention d'une personne du public à la fin du Conseil municipal du 7 février 2023;

Sur proposition des Vert·e·s de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DEMANDE

par 24 oui (unanimité)

au Conseil administratif :

- 1) de trouver un site pour créer une zone de parking deux roues dans un périmètre autour du centre commercial ;
- 2) d'encourager le propriétaire du Centre commercial de Plan-les-Ouates d'ajouter des places de parc pour deux-roues – motorisés ou non – sur son parking privé.

Pour le Conseil municipal de Plan-les-Ouates :

Glenna Baillon, François Haas, Christophe Reversy, Maxime Rohmer, Nathalie Ruegger, Marco Solari, Pierre Torri, Barthélémy Von Haller.

Exposé des motifs

La politique du Canton et de la commune de Plan-les-Ouates encourage le passage des usagers de la route à la mobilité douce au travers des lois, règlements et plans d'actions énumérés dans les considérants. Faire ses courses implique l'usage de la voirie et doit donc être intégré à cette politique. Dans le cas de Plan-les-Ouates, il y a deux supermarchés qui attirent une grande partie des habitants de la commune, mais également des communes voisines. Les trajets pour les commissions sont, de par la configuration géographique de Genève-Sud, souvent de plusieurs kilomètres et sont difficilement faisables à pied. En ce qui concerne le supermarché de la Place des Aviateurs, il est desservi par des lignes de bus et met à disposition des places de parc pour voitures, motos et vélos en suffisance.

La situation est différente concernant le Centre commercial de Plan-les-Ouates. Celui-ci est composé d'un supermarché, de sept autres commerces (un bureau de change, un détaillant de vin, une pharmacie, une blanchisserie, un magasin de tabac, un coiffeur et un restaurant) ainsi que de plusieurs cabinets médicaux. Un grand nombre d'habitants de Genève-Sud n'ayant pas de supermarché à proximité immédiate, ainsi que beaucoup d'employés de la ZIPLO, fréquentent régulièrement ce Centre, dont de nombreux cyclistes faisant leurs trajets professionnels à vélo. Beaucoup d'entre eux risquent à court ou moyen terme de changer leurs habitudes en choisissant d'utiliser la voiture pour faire leurs courses par manque de places de parc dédiées aux vélos.

Le stationnement devant le Centre est de manière générale compliqué, voire chaotique durant les heures d'affluence, et quasiment impossible en particulier pour les vélos (voir annexe 1). En effet, le Centre dispose de

- 70 places pour voitures (35 en surface et 35 en sous-sol) ;
- 4 à 5 places pour motos (3 en surface et 1, voir 2, en sous-sol) ;
- 2 places handicapés (1 en surface et 1 en sous-sol) ;
- 3 places de vélo très serrées (voir annexe 2).

Plusieurs fois par jour, des voitures attendent que des places se libèrent ou se garent hors des cases et les deux-roues, motorisés ou non, se mettent là où ils peuvent, rendant le déplacement d'une personne à pied extrêmement dangereuse sur cet espace. La Commune et les usagers ont, à plusieurs reprises, interpellé le propriétaire du Centre commercial afin de rendre la situation viable. Celui-ci ne semble toutefois pas vouloir s'en occuper. Il est dès lors du devoir de la commune de trouver une solution.

La création d'une vingtaine de places de parc pour vélos, de part et d'autre du Centre commercial (voir annexe 3), aura plusieurs avantages directs :

- elle permettra aux usagers de faire leurs courses ou de se rendre chez leur médecin avec ce moyen de transport « doux » ;
- elle permettra aux vélos plus longs et/ou larges de stationner sans dépasser sur la voirie ;
- elle permettra aux cyclistes de charger les courses de manière sécurisée ;

- elle permettra ainsi de libérer le flux des deux-roues juste devant le Centre commercial, son entrée et son trottoir ;
- elle permettra aux deux-roues motorisés d'utiliser les places dédiées sur le parking du Centre commercial.

En vous remerciant, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir faire bon accueil à la présente motion.

Annexe 1 : situation par exemple le lundi 22 mai 2023 à 15h37



Annexe 2 : les 3 places pour vélos actuelles



Annexe 3 : Emplacements envisagés pour les zones de stationnement de vélos

